

**Entente entre :**

Prestataire du service de garde : \_\_\_\_\_

Adresse de la garderie : \_\_\_\_\_

Téléphone (domicile) : \_\_\_\_\_

**Et :**

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Adresse 1 : \_\_\_\_\_

Adresse 2 : \_\_\_\_\_

Téléphone (domicile) : mère : \_\_\_\_\_ père : \_\_\_\_\_

(cellulaire) : mère : \_\_\_\_\_ père : \_\_\_\_\_

**Concernant la garde de :**

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

**Règlements de la garderie**

**1. Horaire de la garderie**

La garderie est ouverte de 7 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi.

**2. Frais de garde**

Montant journalier : \_\_\_\_\_

Montant hebdomadaire : \_\_\_\_\_

Paiement : chaque vendredi matin.

Modes de paiement : chèque, argent comptant, virement bancaire.

Reçu d'impôt remis à la fin de l'année.

**3. Journées fériées à payer**

- Jour de l'an (1, 2 janvier. Reportés aux deux [2] jours ouvrables suivants, si tombent la fin de semaine.)
- Lundi de Pâques (en mars ou en avril)
- Fête de la Reine / Journée nationale des patriotes (lundi précédent le 25 mai)
- Saint-Jean-Baptiste (24 juin. Reporté au 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant, si tombe la fin de semaine.)
- Fête du Canada (1<sup>er</sup> juillet. Reporté au 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant, si tombe la fin de semaine.)
- Fête du Travail (1<sup>er</sup> lundi de septembre)
- Action de grâce (2<sup>e</sup> lundi d'octobre)
- Noël (24, 25 décembre)

\_\_\_\_\_ (montant journalier) x \_\_\_\_\_ (journées fériées) x \_\_\_\_\_ (enfant[s]) = \_\_\_\_\_

**4. Vacances d'été**

- Trois (3) semaines de vacances : deux (2) dernières semaines du mois de juillet et première (1<sup>re</sup>) semaine du mois d'août.
- Deux (2) semaines de vacances payées. Ces semaines doivent être payées, même si l'enfant cesse de fréquenter la garderie pendant l'année.

\_\_\_\_\_ (montant hebdomadaire) x \_\_\_\_\_ (semaines) x \_\_\_\_\_ (enfant[s]) = \_\_\_\_\_

**5. Retard**

Sauf en cas de situations exceptionnelles, toute arrivée après 17 h sera facturée au(x) parent(s) au tarif de \_\_\_\_\_.

**6. Maladie**

L'enfant ne peut fréquenter la garderie tant et aussi longtemps qu'il présentera les symptômes suivants :

- Écoulements nasaux indiquant une infection.
- Fièvre. Si l'enfant a de la fièvre alors qu'il est à la garderie, le parent est tenu de venir le chercher aussitôt qu'il en est avisé.
- Gastro-entérite. L'enfant sera admis à la garderie 48 heures après les derniers symptômes seulement si aucun autre membre de la famille ne présente de symptômes de gastro-entérite.

L'enfant sera admis à la garderie 48 heures après le début de la prise d'antibiotique, à la condition que son état général soit bon.

**Médicaments** : Afin que la gardienne puisse administrer un médicament à l'enfant, le parent doit fournir son consentement par écrit à la gardienne.

**7. Matériel**

Le parent doit fournir :

- Une boîte de mouchoirs, des couches, de la crème pour l'érythème fessier, de la crème solaire, des vêtements de rechange et un habit chaud pour l'extérieur.
- Du lait, des biberons et des purées, tant et aussi longtemps que le bébé ne consomme pas d'aliments solides et boit au biberon.

**8. Arrivée et départ**

Le matin, le parent aide son enfant à se déshabiller et lui souhaite une belle journée avant de partir.

Le soir, le parent habille son enfant avant de partir.

Si le parent doit venir chercher son enfant pendant la journée, il doit le faire en dehors des heures de la sieste (13 h – 14 h 30).

**9. Absence**

Le parent doit avertir la gardienne la veille ou le matin même, avant 9 h, de l'absence de son enfant.

La gardienne doit avertir les parents \_\_\_\_\_ jours à l'avance de tout changement d'horaire (ex. : fermeture plus tôt).

En cas de fermeture exceptionnelle, la gardienne s'engage à en informer les parents dans les délais les plus raisonnables. Cette journée ne sera pas facturée aux parents.

**10. Fin des services**

Le parent doit prévenir la gardienne au moins quinze (15) jours avant le départ définitif de l'enfant. Il s'engage à payer les deux (2) semaines suivant le départ, si la place de l'enfant est laissée vacante.

J'ai pris connaissance des règlements de la garderie de \_\_\_\_\_ et je m'engage à les respecter tant et aussi longtemps que mon enfant fréquentera la garderie.

Signature du parent : \_\_\_\_\_

La signature d'un seul des parents est garante du consentement des deux parents.

Je m'engage à honorer ce contrat tant et aussi longtemps que l'enfant fréquentera la garderie.

Signature de la prestataire du service de garde : \_\_\_\_\_

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.